

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	150
 Artikel:	L'Alliance à Lausanne
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257450

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA II^e RÉUNION DES ABONNÉS du "MOUVEMENT"

A Genève, en mai, on était peu venu : il faisait beau temps. A Lausanne, samedi, on est peu venu également : il pleuvait. Mais comme cela arrive souvent, la réunion a gagné en profondeur et en intimité ce qu'elle a perdu en étendue. Les abonnés présents — et il faut noter au milieu des Lausannois un important contingent de Vevey, cette ville étant un centre actif de sympathie pour notre journal — ont paru fort intéressés par les détails qui leur ont été fournis sur la vie du "MOUVEMENT" — détails d'administration, coulisses de rédaction dont on ne se doute pas toujours.

Un échange de vues très animé et très réconfortant a suivi la lecture de ces rapports. Plusieurs suggestions ont été formulées dont nous allons étudier les possibilités de réalisation, tant pour stimuler le zèle de nos adeptes que pour l'amélioration de notre journal, et des encouragements très précieux, moraux et matériels, ont été apportés au "MOUVEMENT". De plus en plus, de la sorte, la Rédaction sent se presser autour d'elle une phalange fidèle et sympathique d'abonnés qui lui donne une foi complète dans les destinées de notre journal. Et ces réunions étant la meilleure occasion de rencontre entre les membres de cette phalange vaillante... nous les continuerons.

La RÉDACTION.

HENRI PRONIER

Si le mouvement coopératif suisse vient de faire la perte d'un de ses partisans les plus fervents et les mieux avertis, notre mouvement féministe n'a pas vu partir non plus sans un vif chagrin cet ami de longue date de notre cause. M. Pronier fut, en effet, et il importe qu'on le sache bien, un féministe très convaincu, qui dans de nombreuses occasions nous apporta son précieux concours avec la bonne grâce souriante, et la franche affabilité qui lui étaient propres, ne trouvant jamais comme d'autres qu'il ne valut pas la peine « rien que pour des femmes » de puiser dans sa merveilleuse documentation économique et politique, dont il faisait les honneurs avec autant de simplicité que d'aimable camaraderie.

Ceux qui suivent notre mouvement depuis plusieurs années se rappelleront sans doute la belle conférence qu'il donna, en mai 1917, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin à Lausanne, sur ce sujet d'une très frappante actualité alors : *Notre ravitaillement*, et qu'il voulut bien rédiger ensuite à l'intention de nos lecteurs¹. Plus récemment, en juillet 1920, il vint à Aeschi entretenir les participantes de notre II^e Cours de Vacances du sujet qui lui était cher entre tous : *La Coopération*; et si les exercices pratiques de discussion auxquels il assista l'amusèrent et l'intéressèrent comme il voulut bien nous le dire ensuite, nous éprouvâmes, nous, un très vif plaisir à l'entendre discuter, en conversation familière, de la situation politique et économique du moment. M. Pronier fut aussi un abonné de la première heure de notre journal dont il ne se bornait pas à empiler les numéros sur un coin de table, comme c'est, hélas! trop souvent le cas! mais qu'il lisait attentivement, les lettres qu'il nous envoyait à plusieurs

reprises pour rectifier ou compléter une information, apprécier un événement, en font preuve. Enfin, il mit plusieurs fois son propre journal, la *Coopération*, au service de la bonne cause, en y publiant, à la demande des unes ou des autres parmi nous, des articles, soit d'intérêt féminin (assurance-maladie, par exemple), soit carrément suffragistes (au moment de la votation populaire à Genève, l'automne dernier, en particulier). C'est donc en quelque mesure un des nôtres qui vient de disparaître, et nous tenions essentiellement à ce que son nom et sa mémoire fussent rappelés ici.

L'Alliance à Lausanne

Une belle Assemblée, pleinement réussie. Une des meilleures que nous ayons vues depuis longtemps, — depuis vingt ans bientôt que nous assistons à ces assises annuelles de notre grande Fédération nationale de Sociétés féminines. Et sans doute, la bonne part du succès que remportèrent ces réunions de Lausanne est-elle due aux Sociétés vaudoises qui, si elles ne purent décider le soleil à illuminer le merveilleux panorama de lac et de montagnes qu'embrasse sous ses marronniers dorés la terrasse de la salle du Grand Conseil, mirent d'autre part tout en œuvre pour organiser au mieux cette réception de leurs confédérées. Du Lausanne-Palace au Foyer féminin, en passant par la salle du Grand Conseil et les locaux de l'Union des Femmes, tout était accueillant, fleuri, décoré, en sourires, en fête. Les Unions de Femmes du canton rivalisèrent d'ingéniosité dans la confection d'exquises pâtisseries symboliques que nous dégustâmes en écoutant les vieillottes et délicieuses chansons du XVIII^e siècle, spirituellement égrenées par un chœur de Vaudoises en costume ancien ; les autorités locales invitées ne dédaignèrent point dans leur majorité nos agapes et nos débats ; la presse, enfin se montra accueillante aux comptes rendus les plus détaillés, prouvant bien par là que maintenant cette réunion ne peut plus être passée sous silence, escamotée dans quelque coin reculé de journal comme un fait divers sans importance, mais que lorsque, une fois par an, les femmes suisses organisées se rencontrent pour discuter de leurs affaires, il convient de prêter quelque attention à ces discussions... Mais tout aussi certainement devons-nous remercier de cette Assemblée le Comité de l'Alliance qui, en la préparant minutieusement, en assura également le succès, et surtout la présidente, M^{me} Zellweger, pour la bonne grâce souriante et la compréhension toujours en éveil qu'elle apporta à diriger les débats d'une Assemblée de mentalité forcément diverse. Nous nous garderions bien d'ailleurs de nous plaindre de cette diversité ! car c'est elle qui donne sa valeur à notre mouvement féministe, et d'autre part qui confère à ces Assemblées la vie et l'animation indispensables à leur intérêt.

Cette vie et cette animation, certaines parmi les assistantes n'avaient point pensé la trouver à la séance de l'après-midi, que, sur la foi d'un programme un peu sommaire pour les non-initiées, elles s'étaient figurée, par avance, sèche et aride. Et comme toujours les absentes eurent tort, car cette séance ne le céda guère en intérêt à celle du dimanche matin. D'abord la partie administrative proprement dite fut courte, ce qui laissa plus de temps aux discussions ; l'invitation des sociétés de Winterthour pour l'année prochaine fut acceptée par acclamations ; et ensuite, les rapports des trois Commissions permanentes (Education nationale, Etude des Lois, Assurances) donnèrent un tableau tout spécialement vivant de l'activité de ces groupements restreints où

¹ Cette conférence a paru dans le *Mouvement Féministe* du 10 juin 1917.

se fait vraiment de bon travail. Joignons encore à ces trois rapports celui d'une lumineuse ordonnance présenté par M^{me} Leuch, sur le travail accompli par les Comités chargés de boucler les comptes et de mener à chef les résolutions votées avec le Congrès des Intérêts féminins, et sur lequel nous aurons d'ailleurs à revenir prochainement plus en détail. Rien là certes n'était ni sec ni aride! Et les propositions faites par le Comité pas davantage: on le vit bien par l'attention soutenue avec laquelle elles furent écoutées et par les discussions souvent très chaudes qu'elles soulevèrent. Ceci dès la première d'entre elles: celle de modifier l'article des statuts qui stipule que, seules, sont membres de l'Alliance des Sociétés, pour admettre dans l'Alliance des membres d'honneur, hommes et femmes, ayant spécialement mérité de la cause féminine. Immédiatement, en riposte, une Société zurichoise demanda l'introduction de ces fameux membres individuels, célèbres dans les annales pour celles qui assistaient aux Assemblées d'il y a neuf et dix ans, et on se fut cru revenu aux journées de Lucerne et de Zurich, où s'agita en 1912 et 1913 cette question, finalement résolue après maintes aventures par la négative! Après un échange de vues fort animé, l'Assemblée de Lausanne vota statutairement en faveur des membres d'honneur, — ce qui signifie, toute modification devant être soumise à deux Assemblées générales, que l'Assemblée de Winterthour, l'année prochaine, aura, elle, le droit de voter cette modification. Très chaude discussion aussi au sujet de la proposition, formulée par le Comité, de l'adhésion collective de l'Alliance à l'Association suisse pour la Société des Nations, proposition dé coulant logiquement, nous l'avons constaté avec joie, de celle beaucoup plus modérée, faite l'an dernier par l'Union des Femmes de Genève, et tendant seulement à engager les Sociétés de l'Alliance à étudier l'œuvre de la S. d. N. et à s'y intéresser. On a pu ainsi mesurer le chemin parcouru depuis un an, et d'autre part la discussion et la votation à une forte majorité, mais avec une minorité opposante cependant, de la proposition d'adhésion collective, ont constitué un coup de sonde utile dans l'opinion publique de notre pays à l'égard de la S. d. N. Celle-ci a gagné du terrain, c'est incontestable, mais il subsiste encore une opposition, plus sentimentale que raisonnée, et surtout très mal informée, que nous regrettions de trouver dans notre féminisme suisse, alors que celui de tant d'autres pays, même de ceux en dehors de la S. d. N., a compris du premier coup l'inestimable valeur de paix de cette dernière. Il y a encore là une grande tâche à accomplir pour nous, et le contact étroit avec les Associations pour la S. d. N. est indispensable à cet effet, comme l'a fort bien compris le Comité de l'Alliance — à condition, d'autre part, que, ainsi que l'a justement demandé l'Union des Femmes de Genève, place soit faite aux femmes dans les Comités directeurs de ces Associations — ce qui n'est le cas, croyons-nous, qu'à Lausanne et à Zurich. Avis à qui de droit.

En revanche, une autre proposition du Comité n'a soulevé aucune discussion et a été votée d'enthousiasme: il est vrai qu'elle mettait le point final à des travaux préparatoires minutieusement conduits pendant plusieurs années. Il s'agit de la création, demandée depuis longtemps, d'un Office central des professions féminines, qui, en rapport direct avec les différents Offices d'orientation professionnelle, d'apprentissage, etc. à travers notre pays, centralisera à leur intention la documentation nécessaire, étudiera les problèmes du travail féminin en Suisse, et évitera l'éparpillement des forces et les doubles emplois. Grâce à l'appui de l'Association suisse des Conseils d'apprentissage, grâce aussi à une somme de 3000 fr.

prise sur le bénéfice laissé par le Congrès de Berne de l'an dernier, et aux subventions assurées de plusieurs grandes Sociétés féminines, la base financière en est solidement établie, une directrice admirablement qualifiée trouvée en la personne de M^{me} Bloch, secrétaire de la *Frauenzentrale* de Zurich, et l'Office sera prêt à s'ouvrir au printemps 1923. Et écoutant M^{me} Glärtli apporter à l'Assemblée la précision des chiffres, le détail des contrats, nous pensions une fois de plus combien lourdement se trompent ceux qui prétendent que les femmes sont incapables de tout travail méthodique, de toute netteté de vue... Quel dommage qu'il n'y eût pas ce soir-là dans la salle de magistrats ou d'hommes politiques, pour se rendre compte de ce que peuvent les femmes!..

Il y en eut le dimanche matin, et non des moindres, dans l'assistance, deux morceaux de résistance étant prévus au programme. Un troisième vint s'y ajouter sous la rubrique des *Divers*, — qui n'avait pu être que partiellement épuisée la veille, avec une résolution présentée par M^{me} Bleuler-Waser, présidente de la Ligue suisse des Femmes abstinents, en faveur de l'option locale — et qu'avait suscité la menace planant à l'Office fédéral du Travail de supprimer les allocations de chômage à toute une catégorie de femmes pour les obliger à se tourner vers le service domestique. Le *Mouvement Féministe* ayant tenu ses lecteurs au courant de toutes les démarches des Sociétés féminines à cet égard, point n'est besoin de refaire ici l'historique de la question. Ce n'était d'ailleurs pas pour récriminer et protester que la parole avait été donnée sur ce sujet de toute actualité à celle qui écrit ces lignes, mais bien pour y apporter quelques suggestions, et demander pour leur réalisation le concours des Sociétés féminines. Une de ces suggestions était de portée lointaine si elle n'était pas neuve: celle de pousser ferme à la roue de l'enseignement ménager obligatoire, que l'on réclame depuis combien de temps à l'Alliance! afin d'ouvrir un débouché à la main-d'œuvre féminine, et d'étudier dans le même but la possibilité de modifier les conditions actuelles du service domestique. L'autre suggestion avait un but plus immédiat: il ressortait en effet de conversations préliminaires officieuses avec l'Office fédéral du Travail que celui-ci était disposé à recommander aux Offices cantonaux et communaux intéressés de s'adjointre le concours d'une femme intelligente et capable, en lui donnant les compétences nécessaires pour examiner les cas où l'allocation peut et doit être refusée (négligence, mauvaise volonté, etc.) et les distinguer de ceux où son retrait amènerait la misère et le malheur (impossibilité de trouver du travail dans des conditions acceptables, situation spéciale, etc.). Le rôle des Sociétés féminines serait tout naturellement de trouver, elles, les femmes capables de remplir cet emploi et de les présenter aux Offices en cause.

Un échange de vues des plus intéressants s'engagea aussitôt. M^{les} Eugster (Saint-Gall) et Keller (Bâle) fournirent encore des précisions statistiques, la seconde parlant au nom des institutrices en chômage, également menacées par l'arrêté fédéral. M^{me} Leuba, directrice de l'Office social de la Chaux-de-Fonds, donna les résultats de son expérience quant au prétendu « refus de travail » de la part de chômeuses, qui pour les trois quarts concerne des places inacceptables¹, et M^{me} Bloch (Zu-

¹ M^{me} Leuba aurait pu citer ici le cas relevé par M. le conseiller national Grosipierre dans *le Travail*: une mère de famille accompagne sa fille, chômeuse, dans une brasserie où on lui a offert une place de sommelière, et au vu de cette place et des exigences de tout ordre qu'elle comporte! préfère emmener sa fille. Mais celle-ci ayant de la sorte « refusé du travail », se trouve ainsi sous le coup de l'art. 10 de l'arrêté fédéral, et n'a plus droit à aucune allocation de chômage.

rich) répondit avec force et justesse aux arguments gouvernementaux que soutint une des fonctionnaires de l'Office de chômage de Saint-Gall. Malheureusement, le temps pressait, et sans pouvoir entendre d'autres oratrices encore sur ce sujet, l'Assemblée chargea le Comité de l'Alliance de faire les démarches nécessaires auprès de l'Office fédéral en ce qui concerne la nomination de femmes dans les Offices cantonaux. Et la parole fut donnée à M^{me} Chaponnière-Chaix pour le récit des séances du Comité International des Femmes à La Haye. Nos lectrices qui ont apprécié ici même le compte rendu si vivant fait par l'ancienne présidente de ce Conseil des belles réunions de mai dernier nous pardonneront de ne pas y revenir aujourd'hui — si ce n'est pour admirer, comme toujours, l'étonnante verdeur et l'inlassable entrain de notre collaboratrice, plus jeune que bien des jeunes !

M. le conseiller fédéral Musy avait bien voulu accepter de répéter à l'Alliance la conférence qu'il avait faite au printemps aux représentants de la presse suisse, et destinée à rendre l'opinion publique favorable à son projet de révision du régime des alcools. Il était extrêmement flatteur pour nos Sociétés féminines qu'un conseiller fédéral vint lui-même leur présenter un projet de loi, et il était intéressant aussi de constater comment cette Assemblée féminine réagirait devant cet exposé, destiné initialement à un auditoire masculin. Il nous a paru que ce sont surtout les précisions fiscales et budgétaires qui ont porté : nos Sociétés de femmes sont, dans leur grande majorité, trop au courant des ravages moraux et sociaux de l'alcoolisme pour qu'il soit besoin d'appuyer beaucoup sur cette note auprès d'elles, et plusieurs de nos journaux avaient déjà reproduit, d'après la presse quotidienne, certaines des statistiques de portée sociale citées par M. Musy¹. Ce qui, en revanche, a été essentiellement nouveau pour un bon nombre des auditrices, c'est la description, chiffres en mains, de l'essor prodigieux pris par la distillation des fruits — voire même des confitures, chose bien plus avantageuse que la vente en bidons ! — distillation laissée jusqu'à présent libre par la législation, alors que seule est soumise au monopole de la Confédération la distillation des pommes de terre et des céréales, dont le produit est infime comparé à celui de la distillation des fruits. Résultats : empoisonnement de la population par l'eau-de-vie (combien de cas chacune de nous n'en pourrait-elle pas citer ?) et d'autre part situation financière inquiétante de notre pays² à laquelle ne viennent qu'à peine en aide les recettes de la Régie, puisqu'une portion si capitale de la distillation lui échappe totalement — pour le bénéfice de quelques fabricants, faut-il ajouter, et pas du tout pour celui du producteur. C'est pourquoi la révision du régime des alcools, telle qu'elle sera soumise à la votation populaire étendra le monopole de la distillation de l'alcool — à tous les fruits ? non, et ici les antialcooliques ont trouvé que M. Musy aurait pu aller plus loin — aux fruits à pépins seulement, la distillation des fruits à noyaux (kirsch, eau-de-vie de prunes, etc.) restant libre. Ce compromis nous paraît regrettable.

Si modéré qu'il soit, ce projet rencontre cependant l'hostilité de certains milieux ; aussi son auteur fait-il appel à toutes les bonnes volontés conscientes pour le défendre quand il sera

¹ Voir en particulier à ce sujet l'article *Un peu de statistique* paru ici même (*Mouvement Féministe* du 25 septembre 1922).

² M. Musy a ajouté d'autres précisions intéressantes à celles que donnait à cet égard une de nos collaboratrices dans notre dernier numéro, par exemple le service de la dette (intérêts des emprunts) de la Confédération est maintenant égal au chiffre du capital de cette dette avant la guerre !

soumis à la votation populaire. Même à celles des femmes... qui pourtant ne votent pas. Et la déduction logique de la conférence du chef du Département des Finances coulait aussi claire que de l'eau de roche que, en matière de législation antialcoolique, il faut, si l'on veut réussir, l'appui des femmes électrices, que, s'il ne l'a pas tirée lui-même, n'étant pas encore suffragiste, il a été impossible de faire la moindre allusion, soit publique, soit privée, à son exposé sans y arriver par la seule force du plus simple raisonnement. D'ailleurs, et on ne s'étonnera pas de trouver cette conclusion sous notre plume, l'atmosphère de toute l'Assemblée, celle du banquet notamment, où se sont échangés les discours, était très suffragiste. L'« Idée » est à tel point dans l'air que tous les orateurs, qu'ils fussent de nos partisans ou de nos adversaires — et ils se répartissaient à peu près également parmi ceux qui prirent la parole — n'ont pu s'empêcher d'en parler, et les salves d'applaudissements qui partaient dans tous les coins de la salle, dès que le sujet brûlant était effleuré avec sympathie, prouvaient que les craintes de M. le professeur Muret, que toutes les Sociétés là représentées ne fussent encore pas suffragistes, étaient heureusement vaines. Oui, le suffrage a pris droit de cité à l'Alliance maintenant. Il l'a pris parce que là se groupent toutes celles qui, depuis des années à la brèche du travail social et philanthropique, en savent la lenteur et les difficultés, tant que leur voix ne compte ni auprès des législateurs, ni auprès des autorités gouvernementales ; toutes celles qui, professionnelles, voient quotidiennement les injustices dont souffrent dans la lutte pour la vie les femmes sans défense égale à celle des hommes ; toutes celles enfin, qui, ayant au cœur un idéal très élevé que les unes appellent patriotisme, les autres humanitarisme, d'autres encore démocratie, et toutes, *justice*, sentent au plus profond d'elles mêmes que, cet idéal, elles ne parviendront à le réaliser que lorsque la loi de leur pays fera d'elles toutes des citoyennes responsables.

... Et c'était bon, en revenant de Lausanne, de se dire cela.

E. Gd.

Tous les chemins mènent à Rome...

...et les suffragistes du monde entier se préparent à prouver que l'antique dicton a dit vrai en concentrant dès maintenant leurs efforts en vue du IX^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, qui se tiendra en 1923 dans le cadre unique et glorieux de la Ville Eternelle.

La date définitive n'a pas encore été fixée, mais on parle de mai, époque à laquelle non seulement l'Italie est moins envahie par la foule cosmopolite, mais encore où il est plus facile d'atteindre chez eux celles et ceux que le terme de suffrage féminin laisse indifférents ou sceptiques. Tous les détails concernant l'organisation de ce Congrès seront d'ailleurs arrêtés lors de la session que tiendra à Londres, à la fin de novembre, le Comité Exécutif international de l'Alliance, et auquel participera Mrs. Catt, qui est venue tout spécialement d'Amérique à cet effet. Nous ne manquerons pas d'informer nos lectrices de tout ce que nous apprendrons à ce sujet. Mais que déjà tous ceux qui le peuvent marquent d'une pierre blanche ce mois de 1923, où comme le poète anglais « nous chanterons la double gloire de ce matin de mai, à Rome. »